



Le 25 novembre 2010

Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique pour la régularisation et l'extension d'un centre de regroupement et de traitement de déchets à QUEVY

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUPE ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet : Régularisation, extension et actualisation des différentes installations de traitement de déchets organiques (compostage, déballage de déchets alimentaires, biométhanisation, valorisation de déchets alimentaires) et du centre de regroupement de déchets non dangereux.

Demande : Permis unique

Localisation : Rue de l'Espinette, 12 à Quevy

Situation au plan de secteur : zone d'activité économique industrielle et zone agricole

Demandeur : Sodecom, Quevy

Auteur de l'étude : Incitec, Basècles

Autorité compétente : Collège communal de Quevy

Date de réception du dossier : 29 octobre 2010

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUPE

La CRAT émet un avis favorable sur le projet.

La CRAT relève que le projet porte sur la régularisation et l'extension d'un centre de regroupement et de traitement de déchets présent sur le site depuis 1993.

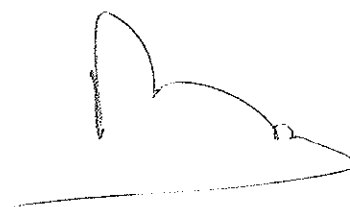
Elle constate également que le projet intègre l'ensemble des recommandations émises dans l'étude d'incidences afin de limiter ses impacts sur l'environnement, en particulier en matière de nuisances olfactives.

De plus, la CRAT apprécie la volonté du demandeur d'employer de la main d'œuvre locale.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle estime que l'étude reprend tous les éléments permettant d'apprécier les impacts du projet sur l'environnement. Elle apprécie notamment la bonne description du projet.



Philippe BARRAS,
Président